



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 537 042 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **92402565.3**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47G 9/00**

(22) Date de dépôt : **17.09.92**

(30) Priorité : **17.09.91 FR 9111432**

(71) Demandeur : **Rosanval, Francois**
17 rue Leroux
F-75116 Paris (FR)

(43) Date de publication de la demande :
14.04.93 Bulletin 93/15

(72) Inventeur : **Rosanval, Francois**
17 rue Leroux
F-75116 Paris (FR)

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

(54) **Oreiller manchon.**

(57) Oreiller composé de deux parties, dont l'une est un élément interchangeable qui permet une adaptabilité individuelle par un soutien spécifique de la région occipito cervicale de l'utilisateur.

L'oreiller proprement dit est constitué par deux compartiments carrés ou rectangulaires, juxtaposés, acceptant les différents matériaux traditionnels (naturels ou synthétiques) ; ils sont de taille identique mais de densité différente, entre ces deux compartiments vient s'inscrire l'élément élastique, interchangeable, de forme cylindrique qui assure le contact et le soutien du cou. Il est placé et fixé dans la partie antérieure et transversale de l'oreiller.

Le réglage par l'utilisateur est assuré par le choix des cylindres à sa disposition (en diamètre et densité ; afin d'affiner ce réglage l'utilisateur pourra ensuite sélectionner l'une des deux faces d'appui possible (plus dense ou moins dense).

Quelque soit la face choisie, le cylindre préalablement mis en place répond toujours à la surface d'appui cervicale ; cette disposition permet d'utiliser le poids de la tête pour véritablement "mouler" le cou de l'utilisateur sur le cylindre.

EP 0 537 042 A1

Oreiller composé de deux parties permettant une adaptabilité individuelle pour chaque utilisateur. La présente invention a pour objet une nouvelle conception d'oreiller adaptable, à la fois à la morphologie et au confort souhaité par son utilisateur. Son emploi obéit à deux principes, d'une part le respect de la forme et de l'aspect extérieur des oreillers standards et classiques du marché ; et d'autre part une adaptabilité par un soutien spécifique de la région occipito-cervicale de l'utilisateur quelque soit son type morphologique, grâce à un élément interchangeable.

Par opposition aux nombreux types d'oreillers qui ont été déjà décrits et commercialisés, la présente invention se distingue complètement de ses prédecesseurs tout d'abord par son concept original.

Le déposant a considérée avec une attention particulière le problème de la forme et l'aspect extérieur de l'oreiller compatible avec le principe d'adaptabilité aux différents types morphologiques d'individus.

C'est pourquoi, sa forme est apparemment classique, carré ou rectangulaire, de même que sa consistance, qui peut varier en fonction de son contenu (plumes - ouate cellulosique - ou apparenté polyuréthane). Il peut donc ainsi bénéficier d'un habillage par des taies standards du commerce.

L'oreiller proprement dit est réalisé en deux compartiments faits de matériaux traditionnels, juxtaposés, déformables, reliés et de taille identique ménageant entre eux un espace.

Il est important de noter que ces deux compartiments ont tous les deux un remplissage moelleux de même nature (type CONFOREL), mais de densité différente; (Fig. 3 A et B) par exemple 250 grs pour l'un et 400 grs pour l'autre. Cette caractéristique est mise à profit lors du réglage individuel apporté par l'élément de soutien cervical.

C'est dans l'espace que nous avons préalablement cité que l'on introduit la seconde pièce essentielle de l'oreiller qui est l'élément de soutien cervical. Cet élément est de forme cylindrique (Fig 2) assimilé à une barre ou un "boudin" qui lui, est de nature élastique. Cet élément de soutien est fixé transversalement dans la partie antérieure de l'espace suscité, par un système auto-agrippant, type velcro ou une couture transversale reliant les deux compartiments.

Le boudin est de ce fait facile à retirer et à positionner. La caractéristique d'adaptabilité de l'oreiller est liée à ce boudin élastique qui est interchangeable (Fig 3/1); les différents cylindres accompagnant la pièce déformable ont une longueur de 50 à 55 cm correspondant à la largeur de l'oreiller diminuée de 8 à 16 cm. Ils ont des diamètres allant de 6 à 14 cm et une densité pouvant varier de 18 à 30 Kg de pression par mètre cube. Leur structure élastique et leur forme épousent la courbure cervicale de l'utilisateur (Fig 3/2) qui sélectionne le modèle de son choix.

L'originalité du procédé réside à la fois dans la capacité de modifier l'appui du cou par des boudins interchangeables et par le fait que l'utilisateur peut sélectionner lui même ce dernier.

Une fois le boudin choisi, l'utilisateur pourra, en outre, opter pour un appui cervical plus ou moins intense selon le positionnement de l'oreiller. Soit il place sous sa nuque le compartiment léger, (250 grs); la perception du soutien est alors plus ferme, soit il choisit le compartiment plus dense (400 grs), le soutien est alors plus doux.

En règle, le choix du cylindre est gouverné par deux paramètres principaux:

- Le premier est "objectif"; il est fonction de la morphologie de l'individu; autrement dit, dicté par les amplitudes de ses courbures vertébrales; elles décideront du diamètre du cylindre à retenir. Plus la courbure cervicale est importante en degrés, plus le diamètre retenu l'est également et inversement.
- Le second est "subjectif" et répond à la notion de confort; il porte sur l'élasticité et la dureté du cylindre. En règle, le choix est gouverné par l'intensité du tonus et de la raideur musculaire du sujet; En pratique, l'essai successif de différents cylindres (Fig 2) amène au confort optimal, finalité du procédé.

Une fois le choix décidé, l'introduction du boudin dans la partie antérieure de la pièce principale (Fig 1) permet de respecter totalement l'aspect des oreillers classiques. Ce procédé autorise donc la mise en place de taies standards en possession de l'acquéreur.

Plusieurs boudins accompagnent la pièce déformable de l'oreiller, cet ensemble constitue un véritable kit.

Revendications

1. Oreiller destiné à l'amélioration du confort personnel de chaque utilisateur, caractérisé en ce qu'il est constitué par deux compartiments juxtaposés, reliés, équivalents et déformables, ménageant entre-eux un espace dans lequel est inséré un système de soutien cervical adaptable en diamètre et en densité, du type "boudin" ou "barre" de nature élastique ; ce dernier se positionnant dans le sens transversal à la partie antérieure de l'oreiller.
2. Oreiller selon la revendication 1, caractérisé en ce que les boudins interchangeables élastiques ont un diamètre allant de 6 à 14 cm et une densité pouvant varier de 18 à 30 kg de pression au mètre cube.
3. Oreiller selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le système de soutien cervical

élastique a une longueur correspondant à la taille de l'oreiller (60 à 65 cm), diminué de 8 à 16 cm.

4. Oreiller selon les revendications 1 - 2 et 3, caractérisé en ce que les compartiments de l'oreiller d'une part et le boudin d'autre part, sont munis d'un système de fixation, notamment auto-agrippant, assurant à l'utilisateur un soutien permanent.

5

Ce système de fixation peut être latéral ou central; il peut s'agir également d'une couture transversale et médiane reliant les deux compartiments, supérieur et inférieur, ménageant ainsi un espace antérieur plus petit autorisant la fixation du boudin.

10

5. Oreiller selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux compartiments juxtaposés constituant l'oreiller proprement dit sont de densités différentes, permettant à l'utilisateur une sélection encore plus précise de son confort cervical. Selon qu'il choisira comme compartiment supérieur le plus dense ou le moins dense, l'intensité du soutien cervical par la barre transversale sera plus ou moins perçue.

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

Fig. 1/1

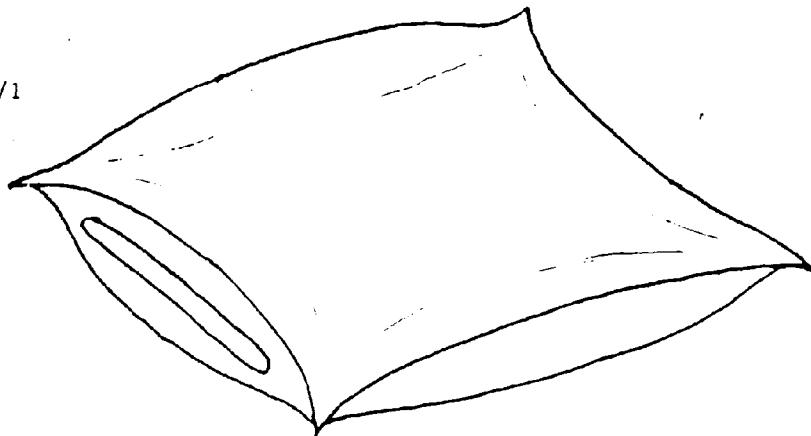


FIG. 2

Fig. 2/1



Fig. 2/2

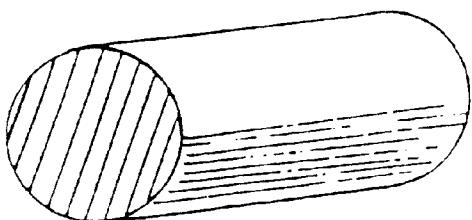


Fig. 2/3

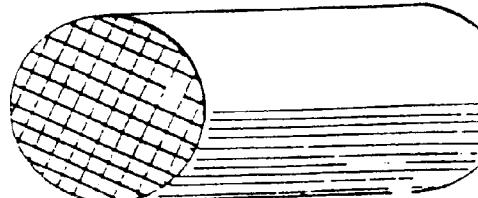


Fig. 2/4

FIG. 3

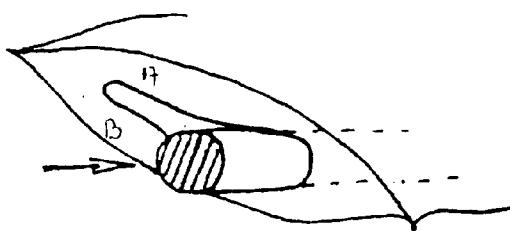


Fig. 3/1

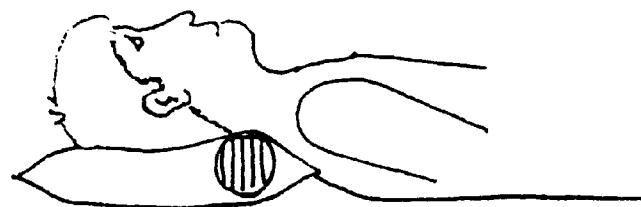


Fig. 3/2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 2565

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	FR-A-2 610 184 (TERRONE) * le document en entier * ---	1-5	A47G9/00
Y	GB-A-2 134 383 (HAWKES) * page 1, ligne 124 - page 2, ligne 91; figures 7-10 *	1-5	
A	US-A-4 768 248 (O'SULLIVAN) * colonne 3, ligne 7 - colonne 4, ligne 65; figures 1-7 *	1-5	
A	US-A-4 916 765 (CASTRONOVO, JR.) * colonne 1, ligne 66 - colonne 4, ligne 36; figures *	1-4	
A	FR-A-1 129 348 (REED)	---	
A	EP-A-0 258 847 (BREVETEAM S.A.)	-----	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	02 FEVRIER 1993	VISTISEN L.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		